

**ÉKALIS**  
**Société par actions simplifiée au capital de 492 925 euros**  
**Siège social : 5 rue Maria Telkès - PA de Ragon**  
**44119 TREILLIERES**  
**420 325 938 RCS NANTES**  
(ci-après la « Société »)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**UNANIMES DES ASSOCIÉS DU 19 JANVIER 2026**

**Les soussignés :**

- La société RATIONIS, représentée par Monsieur Samuel BRICAUD,
- Monsieur Samuel BRICAUD,
- La société VIVRI, représentée par Madame Violaine VRIGNAUD,
- Madame Violaine VRIGNAUD,
- La société LIGERIS CAPITAL (anciennement dénommée TCH), représentée par Monsieur Tristan COLAS DES FRANCS,
- Monsieur Tristan COLAS DES FRANCS,

seuls associés (ci-après les « **Associés** ») de la Société, et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

Après avoir rappelé qu'en application de l'article 19 § 2 des statuts de la Société, les décisions collectives des associés « *peuvent aussi s'exprimer dans un acte authentique ou sous seings privés signé par tous les associés (...)* » ;

**Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :**

- Nomination de deux nouveaux Directeurs Généraux de la Société,
- [...],
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**

Les Associés décident à l'unanimité de nommer, pour une durée indéterminée à compter de ce jour, en qualité de Directeur Général de la Société :

- **Monsieur Tristan COLAS DES FRANCS**  
*[suppression des données personnelles en application de l'article R. 123-54-1 du code du commerce],*  
Né le 29 mai 1989 à Nantes (44)
- **La société LIGERIS CAPITAL**  
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros,  
Dont le siège social est sis 20 rue de la Carrière – 44700 ORVAULT,  
Identifiée sous le numéro 905 292 819 RCS NANTES

Conformément aux dispositions des statuts, chaque Directeur Général assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers. Chaque Directeur Général sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social.

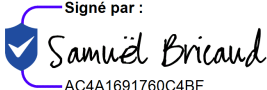
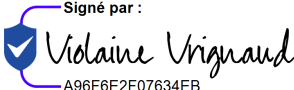


Monsieur Tristan COLAS DES FRANCS pour son compte et pour le compte de la société LIGERIS CAPITAL déclare accepter les fonctions de Directeur Général et confirme que la société LIGERIS

CAPITAL et lui-même remplissent les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice des fonctions de Directeur Général.  
[...]

### **CINQUIÈME DÉCISION**

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

<p>Signé par :</p>  <p>AC4A1691760C4BF...</p> <p>Pour la société RATIONIS et pour lui-même M. Samuel BRICAUD <i>Signé électroniquement par DocuSign</i></p>	<p>Signé par :</p>  <p>A96F6E2F07634EB...</p> <p>Pour la société VIVRI et pour elle-même Mme Violaine VRIGNAUD <i>Signé électroniquement par DocuSign</i></p>
<p>« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »</p> <p>Signé par :</p>  <p>5EDE32F3AE34402...</p> <p>Pour la société LIGERIS CAPITAL M. Tristan COLAS DES FRANCS <i>Signé électroniquement par DocuSign</i></p>	<p>« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »</p> <p>Signé par :</p>  <p>5EDE32F3AE34402...</p> <p>M. Tristan COLAS DES FRANCS <i>Signé électroniquement par DocuSign</i></p>